

Le coin du Commissaire

Mars 2019

Bonjour, J'espère que lorsque vous lirez cette mise à jour, le printemps aura déjà fait son apparition. Je vais commencer par quelques nouvelles de notre division des licences.

Aperçu sur les licences

Nous avons récemment agrandi TLC UP, un portail en ligne qui vous permet de soumettre des documents de la manière qui vous convient le mieux. TLC UP offre maintenant une nouvelle fonctionnalité appelée « License Snapshot » (Aperçu licence) qui vous permet d'avoir un aperçu en temps réel de votre licence TLC. Vous pouvez voir le statut de votre licence actuelle, sa date d'expiration, et la date à laquelle vous devrez passer votre test de dépistage de drogue. Si vous êtes propriétaire d'un véhicule, vous pouvez vérifier votre affiliation en matière de licence de base ou en matière de licence SHL, et passer en revue les informations relatives votre assurance. Si vous êtes un agent de médaillons, vous pouvez afficher une liste de tous les médaillons que vous gérez et leurs statuts en ligne.

Pour essayer cette nouvelle fonctionnalité, rendez-vous sur www.nyc.gov/tlcup, et connectez-vous avec votre numéro de licence, les cinq derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale ou numéro d'identification d'employeur, et le code postal de votre adresse postale.

Nous espérons que cela facilitera le processus des licences. Si vous avez des questions à propos de cet outil, n'hésitez pas à nous envoyer un email à licensinginquiries@tlc.nyc.gov.

Développements au conseil municipal

Vous avez sans doute suivi les développements qui ont eu lieu au conseil municipal le mois dernier, lorsque le comité des règles, privilèges et élections (Committee on Rules, Privileges, and Elections) a dissout le comité des véhicules de transport de particuliers (Committee on For-Hire Vehicles) après des remarques offensives faites par le membre du conseil Ruben Diaz sur la communauté GLBTT de New York. Les innombrables contributions que les résidents LGBTQ font à New York sont indispensables pour faire de notre ville un endroit fantastique, et nous nous réjouissons de l'action décisive du conseil. La TLC a interagi maintes fois avec le membre du conseil Ruben Diaz en raison du comité, et après avoir été témoins de son comportement prône à semer la discorde lors de nombreuses audiences publiques, ses commentaires ne nous surprennent pas.

En dépit du comportement en question, au cours de l'an dernier la TLC et le conseil municipal ont collaboré pour adopter des projets de loi essentiels sous la direction du président du conseil Corey Johnson, y compris de nouvelles lois relatives à la paie des chauffeurs et une limite du nombre de véhicules de transport de particuliers inaccessibles aux fauteuils roulants. Nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec le comité des transports (Transportation Committee) sur les projets importants qui nous attendent cette année, et nous nous engageons à nous assurer que la législation ne se trouvera pas ralentie à cause de ce transfert. Que nous travaillions ensemble sur Vision Zero, la protection des chauffeurs,

l'accessibilité, ou la prévention des refus de services, nous savons que nous formerons qu'un partenariat fructueux. Un bon gouvernement crée de bonnes politiques.

Règles de protection de la paie des chauffeurs



Une nouvelle vidéo sur le site Web de la TLC explique les règles de protection de la paie des chauffeurs qui sont entrées en vigueur le mois dernier malgré une contestation judiciaire.

Nos règles de protection de la paie des chauffeurs sont entrées en vigueur le mois dernier, le 1^{er} février. Les entreprises travaillant avec des applications Lyft et Juno ont saisi la justice pour essayer d'en arrêter la promulgation. Bien qu'elles n'ont pas réussi à persuader un juge de se prononcer en leur faveur, elles poursuivent leur contestation. Donc, à partir d'aujourd'hui, les quatre entreprises à volume élevé travaillant avec des applications—Uber, Lyft, Via, et Juno—paieront leurs chauffeurs conformément aux règles de la TLC. Nous vous tiendrons au courant des suites de la procédure judiciaire.

Notre site Web a une section consacrée à la protection de la paie des chauffeurs qui a une vidéo expliquant comment ces règles fonctionnent. Vous pouvez aller sur www.nyc.gov/taxi et choisir « FHV Driver Pay Rules » (Règles de protection de la paie des chauffeurs de véhicules de transport de particuliers) sur la page principale pour afficher les taux de paie en vigueur et utiliser notre calculatrice.

Si vous conduisez pour l'une des quatre grandes entreprises à volume élevé et pensez que vous n'êtes pas payé correctement pour un trajet, envoyez un email à driverprotection@tlc.nyc.gov avec un reçu ou une capture d'écran qui illustre votre préoccupation, et toute autre information qui, selon vous, pourrait nous aider à faire une enquête.

À la prochaine fois - Conduisez comme si votre famille vivait ici !